



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

REGLEMENTATION DES COMPETITIONS

SOMMAIRE

1. POINTS DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES COMPETITIONS

- a. Dispositif de coaching dans les territoires
- b. Nouvelles mesures réglementaires
aux compétitions



➤ Objectif de la saison sportive 2019/2020



- Simplification du système

1. La participation du coach au 1^{er} meeting, quelque soit l'organisme, donne accès à toutes les compétitions territoriales et ce pendant 2 ans.

2. Le nombre de coaches par club aux compétitions territoriales est défini en fonction du type de compétition (règlement identique au règlement national).

- Création d'une catégorie de jeunes coaches

Possibilité aux jeunes coaches, 16 et 17 ans, de coacher les pupilles et benjamins.

DISPOSITIF DE COACHING



MODELES DE CARTES DE COACHES POUR LES ORGANISMES TERRITORIAUX

COMPÉTITIONS TERRITORIALES

saisons sportives : 2019-2020 & 2020-2021

Carte de coach valable pour les compétitions départementales, interdépartementales et régionales

Nom :

Prénom :

Club :



COMPÉTITIONS TERRITORIALES

saisons sportives : 2019-2020 & 2020-2021

VALIDATION : Remise de la carte par l'organisme ayant organisé la 1^{ère} compétition de la saison

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

SIGNATURE DU RESPONSABLE
TECHNIQUE

CACHET

ZONE INTERDÉPARTEMENTALE

SIGNATURE DU RESPONSABLE
TECHNIQUE

CACHET

LIGUE RÉGIONALE

SIGNATURE DU RESPONSABLE
TECHNIQUE

CACHET

Un seul cachet et une signature par un des organismes suffisent pour validation de la carte de coach.

DISPOSITIF DE COACHING

MODELES DE CARTES DE COACHES NATIONAUX



**MODIFICATION DU REGLEMENT
DES COMPETITIONS**



DROITS D'INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS NATIONALES



Droit d'inscription à toutes les compétitions nationales

(y compris les championnats de France et coupes de France pupilles et benjamins)

Afin que les inscriptions en ligne soient validées, les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription, non remboursable, à toutes les compétitions nationales organisées par la FFK.

(Championnats de France, coupes de France, open Adidas, open de France, open free style body karaté, para-karaté)

- Compétitions individuelles : 6 € par athlète
- Compétitions par équipes : 16 € par équipe



CATEGORIES CADETS ET CADETTES

➤ **Rajout de catégories de poids**

- Féminines : - 42 kg / - 60kg / + 60 kg
- Masculins : - 40 kg / - 45 kg



SUR-CLASSEMENTS EN INDIVIDUEL (Catégories M/C/J/S)



- **Les sur-classements dans la catégorie d'âge supérieur pour les épreuves combats et katas sont autorisés pour toutes les compétitions :**

Si un compétiteur a été surclassé lors du championnat départemental (compétition qualificative), il devra combattre à toutes les étapes qualificatives et au championnat de France dans cette même catégorie d'âge. Il ne pourra plus participer dans sa catégorie d'origine.

- **Excepté pour certains sportifs** (Cf. critères sur le règlement des compétitions)
 - Les jeunes du collectif France. (Rentrant dans un projet sportif du collectif France).
 - Les athlètes ayant les résultats sportifs requis (même principe que les hors-quotas).

Les athlètes, ayant les résultats sportifs requis, engagés aux étapes qualificatives, départementale et interdépartementale, dans leur catégorie d'âge ont la possibilité d'être surclassés dans la catégorie d'âge supérieur pour participer au championnat de la ligue régionale.

- **Les demandes de dérogations exceptionnelles de sur-classement sont vérifiées et validées par la direction technique nationale.**

La direction technique nationale enverra la liste des athlètes aux ligues régionales afin que celles-ci les inscrivent.

- **Organisation du championnat de la ligue régionale**

Les responsables des ligues régionales devront cependant programmer les championnats afin que les athlètes, dont la demande de dérogation de sur-classement aura été validée par la direction technique nationale, puissent participer dans deux catégories d'âge le même jour

Exemple de programmation

Matin	Après-midi
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES DANS LES ORGANISMES TERRITORIAUX

Les compétitions qualificatives sont réservées uniquement aux sportifs licenciés dans la zone géographique où la prise de licence a été enregistrée.

➤ **Vérification**

- Des pièces administratives (Exemple : sportifs de nationalité étrangère qualifiés au championnat de France).
- Les inscriptions dans la bonne catégorie de poids.

PROTECTIONS AUX COMPÉTITIONS

➤ **Pour les catégories poussins, pupilles, benjamins et minimes**

- pas de ceintures sous le plastron.



PROJET SPORTIF FÉDÉRAL



Une nouvelle gouvernance du sport



La création de l'Agence Nationale du sport

L'ANS : Un Groupement d'Intérêt Public
Elle associe des représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et des acteurs économiques et sociaux.

2 champs d'action :

- Développement des pratiques sportives ;
- Développement du haut niveau et de la haute performance sportive.

La création de conférences régionales du sport

Comme l'ANS, elle associe des représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et des acteurs économiques et sociaux.

Mission : Elle établit un **projet sportif territorial** en tenant compte :

- des **orientations nationales** définies dans le cadre de la **convention d'objectifs** conclue entre l'Etat et l'ANS,
- des **spécificités territoriales**.



Du CNDS au PSF

Les évolutions à prévoir

- Les financements ne sont plus gérés par le CNDS mais par L'ANS ;
- La fédération propose ses orientations à l'ANS au travers d'un **Projet Sportif Fédéral** ;
- Les projets subventionnables déposés par l'ensemble des organismes déconcentrés et associations affiliées à la fédération se basent sur les orientations proposées par la Fédération et validées par l'ANS ;
- La Fédération traite et valide les demandes de subvention ;
- L'ANS finance directement les associations dont les projets sont retenus par la Fédération.

Les modalités pratiques

- Les démarches s'effectueront via la plate-forme « compte-asso » comme les années précédentes ;
- Un code d'accès sera fourni à la fédération pour lui permettre d'instruire les dossiers de demande de subvention via cet outil ;
- Les dossiers seront instruits par une commission nationale constituée au sein de la fédération.

Rappel priorités 2019 du CNDS



- Le développement de la pratique fédérale dans une logique de correction et de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive ;
- La promotion du « sport santé » ;
- La promotion du « sport en entreprise » ;
- Le renforcement des politiques d'accueil des scolaires ;
- Le renforcement de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport ;
- Le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap.



Repères chiffrés

Montants 2018 alloués

- 206 clubs : 585 114 €
- 40 structures départementales : 185 186 €
- 21 structures régionales : 254 673 €
- **Total: 1 024 973 €**

Priorités prévisionnelles



 La fédération proposera un **projet sportif fédéral** présentant ses axes de développement.

Les organismes déconcentrés et clubs seront encouragés dans une **démarche de projet** axée principalement autour des **orientations** suivantes :

- le développement de la pratique à destination des publics jeunes, notamment par l'organisation de compétitions d'animation pour les catégories concernées ;
- l'accompagnement à la formation tout au long de la vie, notamment par le biais des formations proposées au sein du catalogue de formations continues.

 Lien :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

COMMISSION Sport santé & handicaps



Christine DEGROUVE
Candice MAURY
Mohand NOURAOUI
Leslie FOY



20/09/2018 : Initiation aux gestes d'urgences vitales - Christine DEGROUVE- MDCS Mennecey



24/11/2018 : Intervention association Colosse aux pieds d'Argile - MDCS Mennecey



**16/12/2012 (A confirmer) : Sensibilisation au handicap (Animation) - Mohand NOURAOUI
Savigny sur Orge**



**Mai 2019 : Signature d'une Convention avec le Comité Départemental Handisport
de l'Essonne**

-  **05/10/2019 : Premiers secours en traumatismes – Roman FRANCO – MDCS Mennecy**
-  **16/11/2019 : Initiation aux gestes d’urgences vitales – Christine DEGROUVE – Marcoussis**
-  **15/12/2019 (A confirmer) : Sensibilisation au handicap (Animation) – Mohand NOURAOUI
Villebon sur yvette (à confirmer)**
-  **16/02/2020 : Challenge Adapté Multi-Styles – Mohand NOURAOUI – Massy**
-  **Mise en place d’actions communes avec le comité Handisport 91**



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

2020
Année des Élections

Samedi 13 Juin 2020
CDK91 – Assemblée Générale Elective



Septembre – Octobre 2020
Île de France – Assemblée Générale Elective



Décembre 2020

FFKDA– Assemblée Générale Elective





FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

LE CDK91 VOUS REMERCIE

